



Achat d'une maison, infiltrations sur les murs !! recours

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:10**

Je viens d'acheter une maison, je constate des infiltrations sur les murs. Ai-je un recours contre le vendeur ?

En principe, le vendeur non professionnel peut s'exonérer, dans l'acte de vente, de la responsabilité des vices cachés, c'est-à-dire ceux qui rendent impossible ou plus difficile l'utilisation du bien conformément à sa destination (habitation).

Toutefois, si vous pouvez démontrer que le vendeur vous a sciemment caché ce défaut (ex : réfection complète des tapisseries avant la vente), vous pouvez engager sa responsabilité.